

le 27 Janvier 2006

Le vingt sept Janvier deux mil six, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond BORDERON - Maire -

Présents : M. R. BORDERON - Mme M. CREPINSEK - M. F. ALLARY - M. L. PHELIPIFFAU  
M. J. MAZIERE - M. A. FERRET - Mme J. HOCQUET - M. B. BOURREAU - M. G. JOSEPH

Absents : M. B. BOUCHET - M. M. ROSSIGNOL

Madame M. Crepinsek a été élue secrétaire.

**Ordre du jour : Aménagement du presbytère en gîte de séjour**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée du résultat définitif des subventions accordées pour l'aménagement du presbytère en gîte de séjour :

Pour l'estimatif de la première tranche chiffrée à 325.740 € H.T la commune espérait bénéficier de 162.916 € d'aides.

Le montant des subventions accordées sont :

- DGE 30 % .....	83.211.24 €
- Conseil Général .....	11.550.00
- Contrat Territoire Pays .3 % .....	8.550.00

Total .... 103.261.24 €

Soit un coût supplémentaire de 59.655 € avant l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, considérant que le pourcentage de subventions est bien trop inférieur à l'estimation,

A l'unanimité, décide d'abandonner le projet d'aménagement du presbytère en gîte de séjour, charge Monsieur Le Maire de prévenir Monsieur PEROT Architecte.



No. 02. 2006

**Ordre du jour : demande certificat d'urbanisme de Mr Nasciet : participation Voies et réseaux PVR**

Monsieur Le Maire informe des demandes de CU des parcelles D 93 – 94 n° 1610305N0004 Et de la parcelle D 514 n° 1610305N0001 situées à « La Payre » Combiers et présentées par Monsieur NASCIET Jean-Claude pour la construction d'une maison d'habitation sur les parcelles D 93 et 94, et d'un garage sur la parcelle D 504.

La procédure d'instruction des demandes de certificats d'urbanisme incombe aux mairies ainsi que les consultations auprès des concessionnaires – électricité, eau, assainissement. Monsieur Le Maire donne le résultat et le coût financier

- SDEG pour électricité : alimentation électrique supérieure à 100 ml  
Coût pour 135 ml environ ..... 3.537 € HT
- SAUR devis estimatif 105 ml environ ..... 5.307 € H.T

Total ..... 8.844 €

Soit à la charge de la commune : 6.633 €.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'institution de la PVR ou non et vote à bulletin secret :

NON : 5 OUI : 2 NUL : 2

Le conseil municipal refuse de créer une PVR pour les parcelles D 93-94 et D 504 à « La Payre ».

**Ordre du jour : modification des statuts de la fourrière**

Monsieur Le Maire donne lecture des modifications des statuts du Syndicat Intercommunal de la Fourrière du 29.11.2005.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts annexées à la présente délibération.

P.J

**Ordre du jour : rapport d'activité de l'année 2004 du SIAEP d'EDON**

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2004 du SIAEP. Conformément à l'article 40, codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 5211-39 et L 5211-40, le conseil municipal en prend acte.

**Ordre du jour : enquête publique - carrière Commune Les Graulges**

Monsieur Le Maire informe qu'une enquête publique préalable à la délivrance à la SAS CESAR -ST SULPICE DE MAREUIL – 24340, en vue de l'autorisation de renouvellement, d'extension et d'abandon partiel d'une carrière à ciel ouvert de grés ferrugineux sur le territoire de la commune LES GRAULGES aux lieux dits « Closd'Ambelle », « Croix des Rameaux », « La Croix de Meunière », « Le Maine Lacan », « Les Brandes », « Les Fayes », « Malut » et « Puy Panazol », a lieu de 20 janvier 2006 au 21 février 2006 à la mairie Les Graulges.

La commune de Combiers étant située dans le rayon des 3 km, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses observations.

A l'unanimité, le conseil municipal, émet un avis favorable.

10.02.2006



10.02.2006



10.02.2006

10.02.2006





**Ordre du jour : Régularisation du CDD Mr Berger**

Monsieur le maire informe que depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2005, l'échelle 2 a été supprimée et qu'il y a lieu d'établir un avenant au contrat à durée déterminé de Bruno Berger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en prend note et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat du 6 novembre 2004.



PJ : avenant n° 1

**Ordre du jour : travaux au logement de l'ancienne école**

Monsieur Le maire rappelle aux membres présents que la locataire du logement de l'école a demandé le doublage du mur de la chambre à l'étage ainsi que le remplacement de fenêtres, de la porte d'entrée avec volets et d'une partie de la toiture.

Après vérification par la commission des bâtiments il est nécessaire d'effectuer ces travaux au plus vite. ( fuite, perte de chaleur)

Monsieur le Maire présente les devis :

- Toiture : Mr BERGERON ..... 4.182.77 € TTC
- Menuiserie : Mr F ALLARY ..... 3.759.03 € TTC
- Peinture : La Ronde des Couleurs ..... 2.330.52 € TTC

SOIT TTC ..... 10.273.32 € TTC

Monsieur F Allary ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de réaliser les travaux dans les meilleurs délais pour un montant TTC de 10.272.31 € . Ces travaux seront budgétisés au BP. 2006.
- sollicite une subvention auprès du Conseil GENERAL
- autorise Mr Le Maire à signer toutes les pièces nécessaire à la réalisation des travaux.



*Participation au voyage sollicité par la Cte scolaire A Dussolier à NONTRON pour la région (Pyrénées) et pour l'école.  
Le conseil, sur avis de F Allary ne participera pas à cette sortie.*

**Ordre du jour : Travaux d'aménagement à la Mairie**  
**Demandes de subventions**

Monsieur Le Maire propose de refaire entièrement la toiture de la mairie, d'installer les sanitaires, petit local d'archives et de mettre un chauffage décent dans la salle de la mairie. Il présente les devis :

- toiture : Bergeron ..... 13.367.81 € TTC
- Sanitaire : Cessat ..... 1.955.17 € TTC
- Local toilette : Bergeron ..... 5.954.23 € TTC
- Menuiserie : Allary ..... 9.384.41 € TTC
- Peinture : La Rond des Couleurs .... 1.866.52 € TTC
- Electricité : Boyer ..... 1.789.21 € TTC
- Electricité Local : Boyer ..... 450.89 € TTC

Soit MONTANT TTC ..... 34.768.24 € TTC

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer, Monsieur Allary Ne prend pas part au vote.

13.02.2006

13.03.2006



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de réaliser les travaux décrit ci-dessus pour la somme TTC de 34.768.24 €
- de budgétiser les dits travaux au budget primitif 2006
- sollicite l'attribution de la DGE 2006 auprès de Monsieur le Préfet
- sollicite une subvention auprès du CONSEIL GENERAL
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

Ci-joint : dossier de demande de subvention

ont signé les membres présents -

Absents - Bouchier  
Roissignol. →

*(Handwritten signatures of council members)*

le 31 Mars 2006.